

Tréméoc



BULLETIN MUNICIPAL



PÉRISCOLAIRE

Les graffs
à l'honneur
p. 6-7



URBANISME

Une nouvelle
législation !
p. 9



CULTURE

l'église
Saint-Alour
p. 14

Tréméoc

BULLETIN MUNICIPAL
N°25 | JUILLET 2016

MAIRIE DE TRÉMÉOC

Tél. 02 98 87 08 06
Télécopie 02 98 87 32 96
Port. 06 70 55 50 36 (urgence week-end)
tremeoc@wanadoo.fr
www.tremeoc.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

Attention, depuis juillet 2015,
la mairie affiche de nouveaux
horaires d'ouverture :
les lundis, mardis, jeudis
et vendredis : 8 H - 12 H 15
et 13 H - 16 H 30,
et les mercredis : 8 H - 12H.
Permanence du week-end
des élus (maire ou adjoints)
Tél. 06 70 55 50 36

En couverture :
Inauguration du four à pain, le
dimanche 12 juin 2016 à Kerguillec.
Restauré par l'association ASEPT.

Crédit photo : Mairie, Guy RIOU,
Sylvain MOULLEC, CRT Bretagne.

SOMMAIRE

ÉDITO	3
FINANCES 2015-2016	4-5
PERISCOLAIRE	6-7
TRAVAUX	8
URBANISME	9
CONCOURS PHOTO	10
CONCOURS DESSINS	11-12
TOURISME	13
CULTURE	14
RECYCLAGE	15
ÉTAT CIVIL	16

Création et impression :
PRIMSET, 02 98 52 78 78

Fleurissement de la commune :
Plasenn Ti-Ker, bourg

Le souci de votre quotidien

Tréméocoises, Tréméocois,

Permettez-moi de revenir sur l'année 2015. J'évoquais la tragédie du 7 janvier dans le bulletin municipal. Nous pensions qu'il s'agissait d'une violence ponctuelle de représailles. La vie avait cependant repris, apaisée. Il n'en était rien. Le 13 novembre, et près de nous le 14 juillet, sont passés par là, tout aussi effroyables, l'horreur absolue, encore plus dramatique, avons une pensée émue pour ces nouvelles victimes. Ou s'arrêtera t-on ?

Gardons en mémoire ces épisodes tragiques qui n'épargnent personne. Notre sécurité et la défense de notre liberté est l'affaire de tous. Nous devons pouvoir vivre sereinement en tout lieu.

2016 : La vie a repris, apaisée avec l'agenda habituel des collectivités à chaque début d'exercice. C'était les vœux aux habitants le 9 janvier. Ensuite sont venus très rapidement les premières évaluations des projets envisagés. Dès mars le vote des budgets de fonctionnement et d'investissement a traduit les orientations 2016 définies par les commissions municipales dans leurs travaux.

Je ne rentre pas dans les détails de ce budget 2016. Les recettes, les dépenses, leur répartition vous sont présentées dans les colonnes ci-après.

De fait, je salue l'implication forte des élus dans leur choix d'actions et parallèlement, l'implication forte des services municipaux dans leur mise en oeuvre pour le meilleur service à la population.

Aujourd'hui sur les axes prioritaires retenus, je fais le choix de vous entretenir sur l'embellissement et parallèlement à quelques règles d'usages que nous pourrions prescrire.

Le conseil municipal est attaché à améliorer votre cadre de vie tout au moins à le rendre le plus agréable possible. En dépit du développement urbain nous voulons conserver à Tréméoc le bénéfice du calme d'une vie rurale.

Pour ce faire, nous vous sollicitons pour accompagner et conforter nos efforts à mettre en valeur la commune.

Entretien de la voie publique

Certes les services municipaux assurent l'essentiel de l'entretien des espaces publics. Propreté des rues, élagage, fauchage, curage des fossés.... Mais il revient également aux administrés propriétaires ou locataires l'entretien de la voie publique qui longe maisons et jardins (balayer, désherber, nettoyer trottoirs et caniveaux...)

Taille des haies

Les haies doivent être taillées régulièrement afin d'éviter leur débordement sur les trottoirs et gêner le cheminement des passants.

Elagage des arbres

Les arbres et arbustes doivent être élagués et coupés à l'aplomb des limites des voies communales sur une hauteur de 5 mètres.

Les tailles, tout comme les tontes, d'ailleurs ne doivent pas séjourner sur la voie publique ou y être jetés... et surtout pas chez le voisin !!! les déchetteries communales sont ouvertes à cet effet.

Enfin dans un autre domaine... Bien vivre chez soi c'est aussi et d'abord mieux vivre ensemble et appliquer quelques règles de bon sens.

Le B.A.b.A : Ecarter ces petits riens qui empoisonnent la vie.

Entre autre :

Le bruit : tondeuse, bricolage au moment du déjeuner de votre voisin en terrasse ou le dimanche ou jour férié, respecter les bons horaires (arrêté préfectoral : consultable en Mairie ou sur le site Internet: www.tremeoc.fr)

Les entraves à la circulation piétonne : voitures garées sur le trottoir alors qu'il est imposé aux collectivités un agenda d'accessibilité programmé (ADAP) La divagation d'animaux et leur déjection sur le domaine public

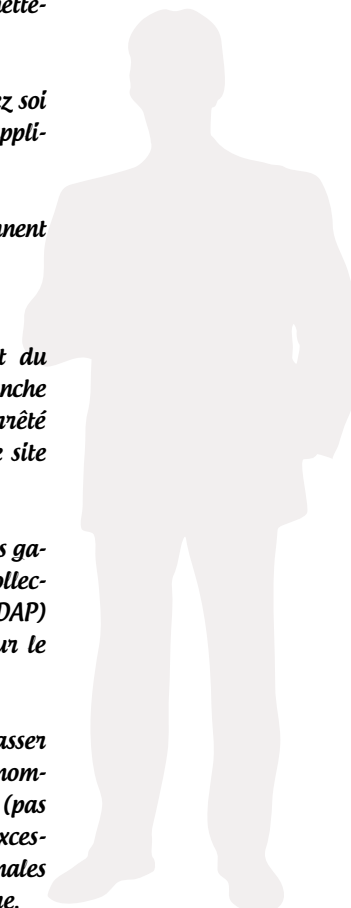
Pour conclure mon propos, je ne peux pas passer sous silence les dangers causés par de trop nombreux automobilistes ou pilotes de deux roues (pas obligatoirement Tréméocois) par une vitesse excessive en agglomération et sur nos voies communales et par le non-respect de la signalisation routière. Adaptez votre vitesse aux conditions de circulation, tout simplement respecter le code de la route.

Bref, soyons citoyen au quotidien.

Avec le Conseil Municipal, je vous assure de notre meilleure écoute et vous souhaite un bel été, de bonnes vacances.

Bonne lecture

Jean L'HELGOUARC'H



FINANCES 2015-2016

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 FAIT ÉTAT DES MONTANTS SUIVANTS :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 614 324,10 €, pour un montant de recettes de 794 436,38 €. D'où un excédent de fonctionnement pour cette année de 180 112,28 €.

L'excédent cumulé s'établit à 326 112,28 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 252 574,11 €, pour un montant de recettes de 330 139,47 € (dont 200 016,25 € d'abondement de la section de fonctionnement), soit un déficit d'investissement pour cette année de 77 565,36 €.

L'excédent d'investissement cumulé s'établit à 191 689,92 €.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2015

- Rénovation de la salle omnisports (couverture & éclairage) : 132 834,14 € T.T.C.
- Agrandissement et remise aux normes assainissement de l'école : 5 820,00 € T.T.C.
- Réaménagement voirie de Rostual - Kerguillec : 7 131,12 € T.T.C.
- Éclairage terrain de foot annexe : 12 159,42 € T.T.C.
- Création d'un terrain multisports : 57 552,30 € T.T.C.
- Achat nettoyeur vapeur pour personnel de l'école : 4 500 € T.T.C.

LE BUDGET PRIMITIF 2016 :

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 885 000,00 €.

Les dépenses de fonctionnement permettent d'assurer les missions de service public incombant à la collectivité (entretien des biens communaux, services scolaires et périscolaires, administratifs, techniques, la voirie communale, etc...) ainsi que les participations à divers organismes (centre de loisirs, crèche et halte garderie, SDIS).

LE CONSEIL MUNICIPAL A PAR AILLEUR VOTÉ LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR L'ANNÉE 2016 :

Comité d'animation	500 €
Les archers de Tréméoc	300 €
Plijadur Da Lenn - Bibliothèque	600 €
APEPT : parents d'élèves	1 200 €
ASEPT : entretien et sauvegarde du patrimoine (100 € de dotation exceptionnelle pour l'inauguration du four à pain)	300 €
Raquette Tréméocaise Football	1 000 €
Galoche Tréméocaise	150 €
Société de chasse	150 €
FNACA	150 €
CCB : Club Cycliste Bigouden Dotation exceptionnelle pour participation au TAP	150 €
CFA Bâtiment Quimper	30 €
Maison Familiale Rurale d'Elliant	30 €
USEP : subvention pour les championnats de France d'échec	300 €
USEP : projet graff à l'école	266 €

Les évolutions les plus importantes concernent l'école avec le recrutement d'un référent pour les services périscolaires, la création à titre temporaire d'un poste d'ATSEM le matin vu l'organisation des classes, une diminution des charges de centre de loisirs (coût de la prestation inférieur à ce qu'elle était avec Rosquerno), la nouvelle baisse des dotations de l'Etat, d'environ 13 000 € chaque. Côté recettes, les taux des taxes locales augmentent de 1% pour l'année 2016, soit

• **13,33 % pour la taxe d'habitation**

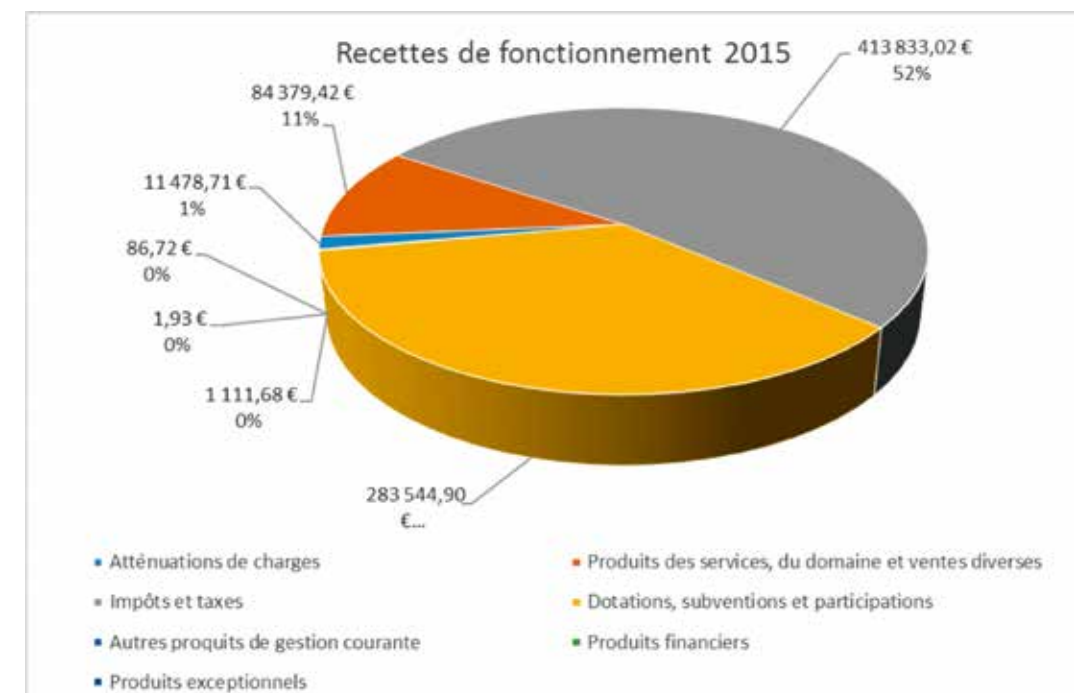
• **17,92 % pour la taxe foncière sur le foncier bâti**

• **39,60 % pour la taxe foncière sur le foncier non bâti**

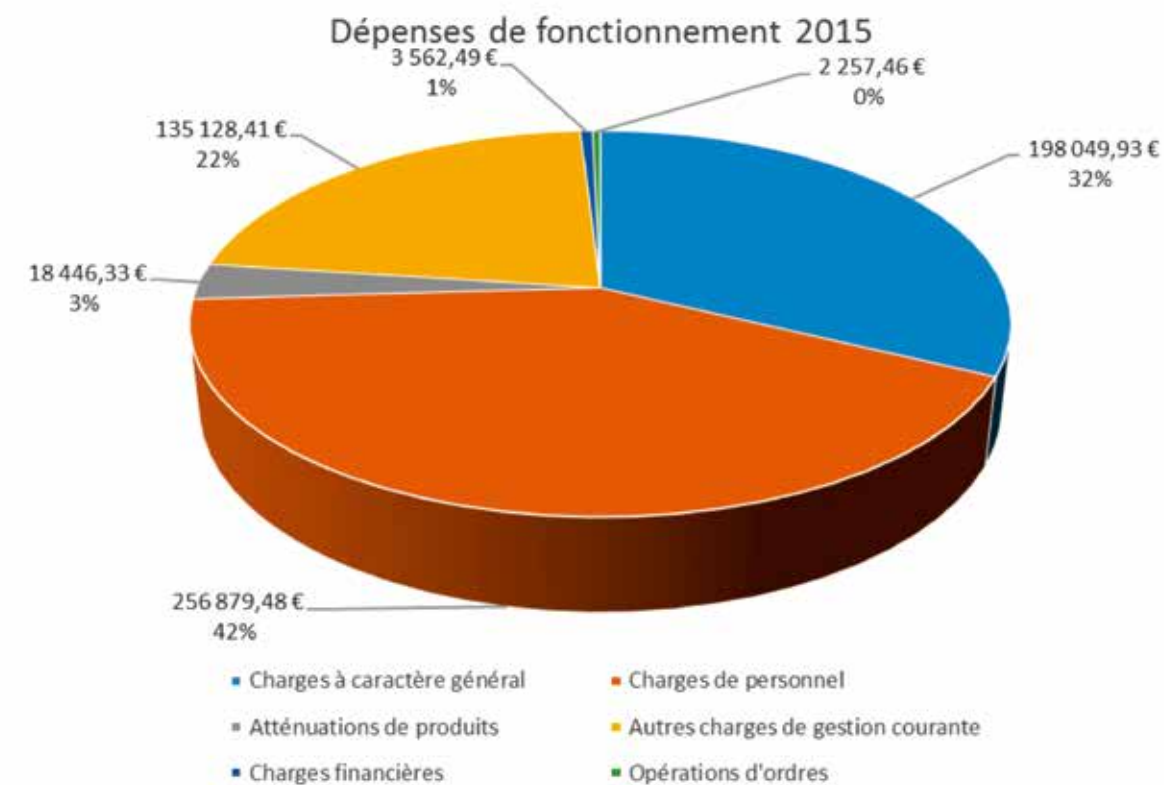
Cette augmentation de 1% correspond à un impôt supplémentaire de 3 956 € à répartir sur l'ensemble des contribuables.

En section d'investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 550 000,00 €. Les investissements les plus importants portent cette année pour l'école École : acquisition de mobilier au restaurant scolaire, d'un vidéoprojecteur interactif, de vélos, renouvellement de matériel informatique, peinture ; Aménagements de voirie : carrefour de Ménez Rouz, Hameau de Ty-Guip, réseau d'eaux pluviales à Rostual ; Élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales ; Effacement des réseaux : Hameau Poul Ar Vran - Route de Saint-Sébastien - Kertanguy ; Achat et pose de pare-ballons au terrain d'honneur ; Achat de 2 modules au skate park ; Achat de 2 véhicules aux services techniques (Peugeot Partner et Nissan Cabstar NT400) ; Achat de 2 copieurs (1 mairie, 1 école) ; Début de la mise en œuvre du programme de mise en accessibilité des ERP - IOP ; Frais d'études et provisions pour les futurs travaux de réhabilitation du presbytère ; Frais d'études et provisions pour l'aménagement de la route de la gare - contournement de l'école.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015



SERVICE PERISCOLAIRE

La rentrée scolaire de septembre 2015 a vu d'importantes modifications de la procédure d'inscription aux services de cantine, garderie et TAP (temps d'activité périscolaire).

INSCRIPTION EN LIGNE

Suite à des difficultés récurrentes à planifier les effectifs de fréquentation de nos services par les enfants scolarisés, il a été décidé de proposer aux parents d'élèves l'inscription en ligne pour les différents services. Un logiciel facile d'accès, convivial a été mis en service. Les inscriptions se font le lundi jusqu'à midi pour la semaine suivante, la possibilité de s'inscrire pour l'année étant possible.

L'objectif est, pour le restaurant scolaire, d'être au plus près du nombre de repas à préparer, et pour la garderie et les TAP, de proposer un encadrement en personnel suffisant pour le nombre d'enfants présents. Ceci, bien évidemment, relève de notre souci permanent de mettre en œuvre la meilleure prise



en charge possible des enfants. Les résultats de cette expérience d'une année nous permettent aujourd'hui de pérenniser ce mode opératoire.

Jeanne MOREAU,
adjointe aux Affaires Scolaires



Graffs réalisés dans la cour de l'école, juin 2016.

L'ÉCOLE DISPOSE DE 7 CLASSES CETTE ANNÉE AVEC 160 ÉLÈVES SCOLARISÉS

De nouvelles têtes cette année à l'école avec l'arrivée de Frédéric Tymen en CM1 et Patricia Quenet en CE2. Ils viennent compléter l'équipe enseignante présente depuis plusieurs années maintenant autour du directeur Sylvain Moullec : Gwenaëlle Chaignard en PS, Fabienne Rannou en MS/GS, Marie-Anne Chevalier en GS/CP, Léniaig Kerivel en CE1 et Emilie Dubouchet et Sylvain Moullec en CM2.

L'école poursuit comme chaque année ses projets transdisciplinaires avec le séjour des GS/CP et des CE1 à Branféré durant trois jours, des CE2 en stage de voile à l'Île-Tudy durant trois jours et les MS/GS en classe artistique à l'Île-Tudy pendant 2 jours. Ces projets sont financés par les parents d'élèves, par l'association de parents d'élèves APEEP, par l'association sportive de l'école USEP et par la mairie. L'USEP a organisé pour la 1^{ère} fois un cross d'école à la veille des vacances de la Toussaint en solidarité avec les enfants en difficulté.

Cette année encore les enfants de l'école ont brillé aux compétitions d'échecs. Ce projet d'enseignement de ce jeu est mené depuis maintenant 6 années. Les enfants les plus motivés ont participé au championnat du Finistère qu'ils ont remporté pour la 5^{ème} fois consécutive avant de remporter pour la seconde fois au mois de mars 2016 le championnat de Bretagne à Locol-Mendon. 9 élèves de l'école ont défendu les couleurs de l'école et de la Bretagne lors de la finale nationale qui s'est déroulée à Brissac (34) du 3 au 5 juin 2016.

Le projet choral a une nouvelle fois rencontré un vif succès avec 4 classes (GS/CP, CE1, CE2 et CM2) engagées au concert du mardi 10 mai au Triskel de Pont-l'abbé. Ils ont interprété quatre chants avec succès.

Les vidéos de l'année vont être compilées sur un DVD souvenir que l'on retrouvera en fin d'année.

Enfin, plusieurs graffeurs de l'association Chromatik de Plomelin sont venus à l'école pour réaliser une belle fresque dans la cour de l'élémentaire afin de donner de la couleur et du relief à la cour. Ils ont réalisé une production inspirée par les dessins et les demandes des élèves.

Sylvain MOULLEC,
directeur de l'école Jean-Bideau



TRAVAUX

Des travaux d'aménagements sécuritaires ont été sollicités par les riverains des Hameaux de Ty-Guip et de Ménez-Rouz – Place-Mellac afin de réduire la vitesse des véhicules dans leurs quartiers. En effet, la vitesse excessive des véhicules dans des secteurs urbanisés nous contraignent à réaliser des travaux.

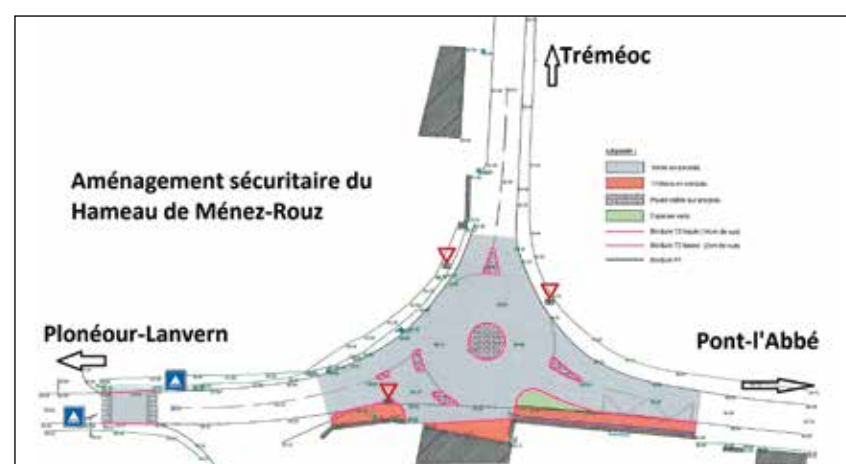
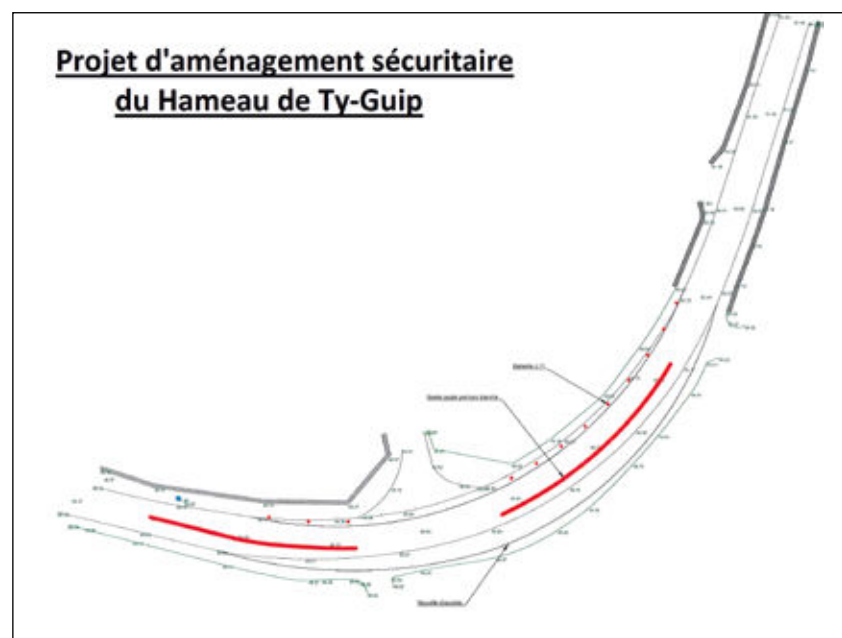
Des réunions d'informations ont été réalisées dans ces deux quartiers avec les riverains permettant d'affiner les travaux à réaliser. Le projet de Ty-Guip est estimé à 9 000,00 € H.T. et celui, plus conséquent de Ménez-Rouz à 37 000,00 € H.T. Pour ce dernier, la sécurité des adolescents qui prennent quotidiennement le car pour se rendre au collège et au lycée a été primordial.

Les travaux annuels d'entretien de la voirie communale s'élèveront à environ 30 000 € H.T.

Les plans vous permettent de visualiser dès à présent la future configuration de ces lieux.

Toutefois, malgré ces travaux, nous demandons le plus grand civisme aux utilisateurs de ces voies afin garantir la sécurité des riverains.

De plus, nous continuons les aménagements du pôle sportif. Cet été, nous procédons au remplacement du pare-ballons sur le côté sud du terrain d'honneur pour 6 500 € H.T. Malgré les dégradations répétées, notamment l'incendie volontaire de la rampe du skate-park en juin 2015, nous avons décidé l'installation de deux nouveaux modules. Le module central, lui aussi cible de dégradations volontaires, sera refait à l'identique par nos services techniques. Le coût de ce réaménagement étant de 12 500 € H.T. Nous comptons sur le plus grand civisme de tous afin de maintenir ces équipements dans le meilleur état.



Réception des nouveaux équipements au service Technique, juin 2016.

De gauche à droite : Nathan LE GOAZIOU, André KERDRANVAT, adjoint aux Travaux, Steven GOURMELIN, et Bruno CAUDAL.

URBANISME : LES NOUVEAUTÉS DE LA LÉGISLATION

Il y a un an, je donnais des informations sur la loi ALUR, et les conséquences qu'elle entraîne pour les instructions du droit des sols et la répartition des compétences entre la Commune et la Communauté des Communes via un service mutualisé d'instruction du droit des sols (SMADS).

Voilà qu'une loi datant de juillet 2015 et initiée par Emmanuel MACRON vient réglementer encore plus sévèrement les extensions d'habitations ou implantations d'abri de jardin ou abri de prairies pour animaux dans les zones classées N (naturelle) ou A (agricole) de notre PLU.

Nous devons intégrer les nouvelles obligations dans notre PLU lors de sa prochaine révision afin de rendre réalisable les projets des administrés.

UN RAPPEL

Le Conseil Municipal a pris la décision de ne plus exiger une déclaration préalable pour réaliser une clôture. Il est cependant conseillé de s'informer en Mairie pour connaître le règlement en place concernant les matériaux à utiliser ou les hauteurs à ne pas dépasser.



CADRE DE VIE, SÉCURISATION

L'équipe municipale réfléchit depuis plusieurs mois à l'amélioration du cadre de vie des habitants de la Commune. Elle s'est rapprochée du service du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) du Conseil Départemental. Ce service a été consulté par de nombreuses communes qui ont apprécié sa compétence et son



savoir-faire. Nous avons rencontré une première fois les représentants de ce service le 13 juin 2016 pour un tour d'horizon.

Suite à ce premier échange, une démarche participative des habitants et des associations est envisagée pour recueillir les idées et souhaits des uns et des autres.

Seront soumis à la réflexion des participants que nous souhaitons nombreux, l'aménagement de la Rue de la Gare, la sécurisation de la Rue de l'École, le devenir du presbytère...

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive et toute demande d'intérêt général sera prise en considération.

Denis LE CORRE,
adjoint à l'Urbanisme

CONCOURS PHOTO

« La photo mystère : les trésors de Tréméoc »

ARTICLE 1 : OBJET

La mairie de Tréméoc organise un jeu-concours **pour les 12 ans et plus** sur le thème : « **la photo mystère : les trésors de Tréméoc** ». Le concours débutera le lundi 1^{er} août 2016 et se clôturera le 28 octobre 2016.

Il s'agit de reconnaître le lieu exact, sur la commune de Tréméoc, où la photographie a été prise. Parmi les bonnes réponses, une question subsidiaire permettra de désigner les gagnants.

ARTICLE 2 : CANDIDATURES

Le concours est ouvert à la population, de 12 ans et plus, domiciliée sur la commune de Tréméoc.

ARTICLE 3 : DEPOT

Le dépôt des bulletins de participation s'effectuera à la mairie. Il pourra se faire pendant les heures d'ouverture les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 H à 12 H 15 et de 13 H à 16 H 30 et les mercredis de 9 H à 12 H. En dehors des heures d'ouverture, le dépôt pourra également se faire dans la boîte aux lettres de la mairie.

ARTICLE 4 : JURY

Le jury sera composé des membres du Conseil municipal de

Tréméoc. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

ARTICLE 5 : LAUREATS

Six lauréats seront désignés parmi les bonnes réponses, à l'aide de la question subsidiaire.

Les lauréats seront avisés individuellement par courrier après la décision du jury et seront invités à la remise des prix qui s'effectuera au mois de novembre 2016.

Les noms des gagnants seront publiés dans le prochain bulletin municipal et un cadeau sera remis à chaque lauréat.

ARTICLE 6 : PRIX

Les prix seront les suivants.

- 1^{er} prix : 1 bon d'achat de 50 € au Commerce
- 2^{ème} prix : 1 beau livre et 2 entrées au musée de la préhistoire
- 3^{ème} prix : 1 article de la poterie Nilvit
- 4^{ème} prix : 1 article de maison bigouden Sophie C
- 5^{ème} prix : 2 entrées au musée de la préhistoire
- 6^{ème} prix : 2 entrées à Aquasud

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation au jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et la renonciation à tous recours à l'encontre des organisateurs.

Question :

Quel est le lieu exact, sur la commune de Tréméoc, où la photographie ci-contre a été prise ?

Votre réponse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Question subsidiaire :

Selon vous, quel sera le nombre de participants ?

Nom :

Prénom :

Adresse :

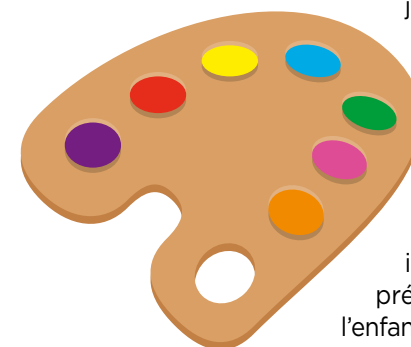
Téléphone :

CONCOURS DE DESSIN

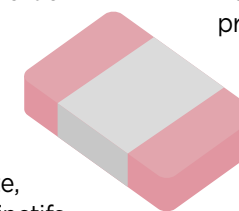
PROJET : Règlement du jeu



1°) Jeu réservé aux enfants domiciliés sur la commune de Tréméoc, **âgés de 2 à 11 ans**.



2°) Les dessins devront être déposés à la Mairie avant le vendredi 28 octobre 2016, pendant les horaires d'ouverture les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 H à 12 H 15 et de 13 H à 16 H 30 et les mercredis de 9 H à 12 H 15 (1 dessin par personne : dessin à réaliser au verso de cette feuille ou sur papier libre en indiquant au recto le nom, prénom, adresse et âge de l'enfant concerné). En dehors des heures d'ouverture, le dépôt pourra également se faire dans la boîte aux lettres de la mairie. La (les) dessins présenté(s) sera(ont) mis dans une enveloppe sur laquelle seront indiqués les noms, prénoms, âge, adresse et numéro de téléphone du candidat.



3°) Le nom, le prénom ainsi que l'âge de l'enfant seront indiqués ci-dessous. Afin de respecter la neutralité du vote, merci de ne pas apposer de signes distinctifs indiquant l'identité du participant sur le dessin, qui sera affiché dans la salle du conseil.

4°) Toutes les techniques manuelles disponibles peuvent être envisagées pour la réalisation des dessins : crayon de couleur, feutre, peinture, collage... Le dessin est à faire à l'intérieur du cadre noir au dos de la feuille.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

5°) Les dessins seront exposés jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, selon les catégories suivantes : 2-3 ans, 4-5 ans, 6-8 ans, 9-11 ans. Les membres du conseil municipal éliront le dessin gagnant des quatre catégories. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

6°) Les lauréats seront avisés individuellement par courrier après la décision du jury et seront invités à la remise des prix qui s'effectuera au mois de décembre 2016.

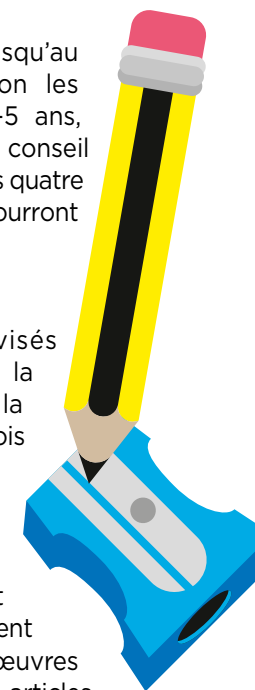
7°) Aucun dessin ne sera retourné à son auteur. En cas de sélection en tant que lauréats, les participants autorisent la représentation gratuite de leurs œuvres dans le cadre de ce concours (médias, articles de presse, albums, etc...) et de la promotion des concours des années suivantes.

8°) Les 4 dessins désignés gagnants seront publiés dans le prochain bulletin municipal et un cadeau sera remis à chaque lauréat. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Alors, jeunes artistes... tous à vos crayons !!!

Liste des prix :

- 9-11 ans - 1^{er} prix : 1 beau livre et 2 entrées à Aquasud
- 6-8 ans - 2^{ème} prix : 2 entrées au musée de la préhistoire
- 4-5 ans - 3^{ème} prix : 2 entrées à Aquasud
- 2-3 ans - 4^{ème} prix : 1 doudou bigouden



LE TOURISME

Une ressource économique incontestable pour le territoire.



Le Pays Bigouden rayonne par la beauté et la richesse de ses espaces naturels maritimes et campagnards, son patrimoine culturel varié et la force de ses habitants. Chaque année, des centaines de milliers de visiteurs séjournent sur notre secteur. Le tourisme devient ainsi une ressource économique formidable pour le Pays Bigouden. Les acteurs du tourisme se révèlent alors très nombreux : les hébergeurs (campings, hôtels, meublés,...), les gérants d'équipements de loisirs (musées, parcs, nautisme,...), les restaurateurs, les organisateurs de festivals et autres animations, les institutionnels (offices de tourisme par exemple) et bien sûr, les habitants eux-mêmes. Tréméoc participe indéniablement à cette dynamique du territoire.

Quelques exemples de chiffres pour le Pays Bigouden Sud appuient ce constat (source : doc CCPBSud) :

- 57 147 lits touristiques (en 2015),
- 12,5 % des capacités d'hébergements du Finistère (en 2015),
- 350 lits/km², contre 67 en moyenne en Finistère (en 2015),
- Musée Bigouden à Pont-l'Abbé : 13 400 visiteurs (en 2014),
- L'Abri du Marin à Combrit-Sainte-Marine : 2 800 visiteurs (en 2008),
- Manoir de Kérazan à Loctudy : 18 000 visiteurs (en 2014)
- le Phare d'Eckmühl à Penmarc'h : 71 150 visiteurs (en 2014),

- Haliotika au Guilvinec : 52 500 entrées payantes (en 2015),
- Belvédère du port de pêche au Guilvinec : 500 000 promeneurs (en 2014),
- Chapelle et calvaire de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon : 70 000 promeneurs (en 2014).

Aujourd'hui, plus que jamais, le tourisme s'ancre solidement dans notre avenir économique. Il s'agit maintenant d'identifier les enjeux et de mobiliser des moyens, afin de développer et professionnaliser davantage l'activité. Et aussi, promouvoir et communiquer installent cette ressource économique. Le tourisme deviendra d'ailleurs une compétence obligatoire de la Communauté de Communes dès le 1^{er} janvier 2017 (dispositions de la loi NOTRe de 2015) : la CCPBSud travaille activement sur sa stratégie communautaire du tourisme en Pays Bigouden Sud.

LA RANDONNÉE, UN MOTEUR DU TOURISME EN PAYS BIGOUDEN

Les loisirs en pleine nature demeurent prisées, et celui de la randonnée grimpe sur les premières marches du podium. C'est pourquoi, il semble primordial de créer, baliser et



entretenir les sentiers pédestres, cyclo-touristiques ou VTT. Lors de notre dernier conseil municipal du mercredi 22 juin 2016, les membres ont voté, à l'unanimité, la demande d'inscription du chemin VTT « Les Etangs » au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Cela permettrait notamment d'obtenir des subventions pour le balisage et l'entretien, contre engagement du maintien du chemin. Le circuit VTT « Les Etangs » emprunte des passages autour du Toul Dour, lieu emblématique de balades à Tréméoc. Il est à noter que l'ancienne voie de chemin de fer représente aussi une promenade très appréciée.

Isabelle TANNEAU,
déléguée Culture-Communication-Patrimoine

L'ÉGLISE SAINT-ALOUR : UN JOYAU À TRÉMÉOC



Tout démarre à Pont-Croix dans le Cap Sizun... L'église Notre-Dame de Roscudon, datée du milieu du 13^{ème} siècle, se caractérise principalement par une architecture intérieure atypique. Nef obscure, arcades arrondies formées de moulures multiples, moulures inférieures en « bec à sifflet », chapiteaux aux motifs variés et colonnes formées de faisceaux de 4, 6 ou 8 colonnettes rondes : telles sont les signes distinctifs de l'édifice. Au cours des siècles, sur l'ensemble la Cornouaille et principalement en Cap Sizun et Pays Bigouden, 26 constructions religieuses ont adopté ce modèle.

À Tréméoc, notre église Saint-Alour, en a bénéficié. Cela en fait un réel joyau,



trônant au cœur de notre bourg. Sur le Pays Bigouden Sud, les églises de Lambour et des Carmes à Pont-l'Abbé, ainsi que les chapelles ND de



Tréminou et de Beuzec à Plomeur, sont concernées.

Aujourd'hui, les 27 églises et chapelles se retrouvent dans un circuit nommé « l'école de Pont-Croix », créé et porté par l'office de tourisme de Pont-Croix. Un dépliant présente le circuit : de Clédén-Cap-Sizun à Plonévez-du-Faou ou de Clohars-Fouesnant à Pouldreuzic, en passant par Confort-Meilars ou Plovan par exemple, 21 communes ont intégré le circuit. Un second dépliant fournit le circuit numérique par les QR Codes se rapportant à chaque édifice. Sur place, un poteau de repérage permet de suivre le circuit. Une exposition itinérante expliquant « l'école de Pont-Croix » a également été créée.

Cette année, une seconde exposition itinérante « Influences » enrichit l'école. Il s'agit d'une série d'aquarelles et de sanguines de Marie-Hélène LELOUP, artiste capiste. Vues d'ensemble ou détails remarquables, Madame LELOUP retrace l'itinéraire en quelques coups de pinceau. Magique !

A noter : l'église Saint-Alour est ouverte durant l'été. Vous pourrez aussi admirer son extérieur, ainsi que son intérieur exceptionnel, lors des 33^{ème} Journées Européennes du Patrimoine les samedi 17 et dimanche 18 septembre 2016.

Isabelle TANNEAU,
déléguee
Culture-Communication-Patrimoine

CHEZ VOUS TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Depuis le 1^{er} juin, le geste du tri dans tout le Sud Finistère est plus facile. Les consignes se sont simplifiées. TOUS les emballages sont à déposer dans votre bac jaune. De nouvelles habitudes à prendre pour les bigoudens qui excellent en matière de recyclage.



Fin le casse-tête. Pots de yaourt, crème fraîche, barquettes de beurre, boîtes de chocolat en poudre, tubes de dentifrice, films en plastique autour des magazines ou autour des packs d'eau, barquettes en polystyrène, paquets et sachets (de café, de chips, de produits surgelés, etc.), la liste des nouveaux emballages à mettre désormais dans le bac jaune est longue.

Depuis le 1^{er} juin 2016, une seule question à se poser : mon déchet est-il emballage ?

- Oui, je mets dans mon bac jaune.
- Non, je mets dans ma poubelle ordinaire pour les ordures ménagères.

Les consignes sont ensuite les mêmes que depuis l'instauration des bacs jaunes :

- inutile de laver les emballages, il suffit simplement de bien les vider
- aplatissez les emballages pour gagner de la place
- évitez de froisser, déchirer ou plier les papiers
- séparez les matières des emballages. Exemple : séparez le film plastique et la barquette jambon.
- déposez vos emballages en vrac dans le bac. Ne les mettez pas dans un sac.
- n'imbriquez pas vos emballages. Séparez-les. Ne mettez pas de cannettes en métal dans une boîte en carton par exemple.

LES BIGOUDENS PIONNIERS !

Menée depuis 2012 dans 21 collectivités en France, l'extension des consignes

de tri a donné de bons résultats. Le volume des emballages a augmenté de façon conséquente et les industriels ont trouvé de nouveaux débouchés de recyclage pour les produits particuliers tels que les films en plastique, les pots et les barquettes.

La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud fait partie des 160 collectivités sélectionnées pour poursuivre l'expérience et trier TOUS les emballages. Le dispositif s'étendra à toute la France entre 2017 et 2022. Aujourd'hui, 15 millions de Français sont concernés dont 1,2 millions de bretons et 350 000 sud finistériens.

Cette extension a été rendue possible par la modernisation et l'adaptation du centre de tri basé à Fouesnant. Toutes les collectivités du Sud Finistère travaillant avec ce centre de tri bénéficient des mêmes consignes de tri. Cependant, les nord finistériens ou vos proches d'autres départements ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.

POURQUOI TRIER ?

Instauré depuis 1998, le tri fait partie de vos habitudes. Vous êtes parmi les meilleurs « trieurs » de France. Avec notamment, l'instauration des bacs jaunes en 2015, le poids des ordures de chaque bigouden a diminué de 11 kg par an. Parallèlement, le recyclage des emballages a augmenté de 8 kg ! Les nouvelles consignes permettront encore d'augmenter ce volume.

- Trier davantage permet de recycler certains matériaux et par conséquent d'éviter de puiser de nouvelles ressources naturelles. À titre d'exemple, la fabrication d'une bouteille d'eau nécessite d'extraire du pétrole. Or cette même bouteille peut être produite à partir de plastique recyclé !

- Bien trier permet de limiter les coûts. La même bouteille en plastique qui atterrit dans le bac jaune sera revendue à usine de recyclage, pas celle qui n'est pas recyclée. De plus, avec l'extension des consignes de tri, la collectivité recevra une aide pour les nouvelles tonnes d'emballages triés.

À l'inverse, un mouchoir ou une couche bébé jetés dans le bac jaune auront un double coût ! Ils iront au centre de tri avant de retourner dans le cycle de traitement des déchets ménagers. Et le surcoût sera facturé à la CCPBS.

EN RÉSUMÉ

Désormais, tous les emballages se trient !

Pour éviter les doutes, un mémo tri vous sera envoyé par courrier vous précisant les nouvelles consignes.

Attention : ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

Si vous avez une question, vous pouvez contacter les équipes de la CCPBS de 9h à 17h par téléphone au : 02 98 87 80 58 ou consulter les sites <http://www.ccpbs.fr/> ou www.consignesdetri.fr.



ÉTAT CIVIL 2015

Fleurissement de la commune : entrée du bourg, rue de Pont-L'Abbé.

NAISSANCES

11 janvier 2015	Anna SICLAY BIDEGAIN
21 mars 2015	Loan ROUDOT
19 juin 2015	Elie LANDES
10 juillet 2015	Laurine BRETON
28 juillet 2015	Léon THOMAS
13 septembre 2015	Éden LANNOU
13 septembre 2015	Soan LANNOU
12 octobre 2015	Bleuenn CARIOU
5 novembre 2015	James LE RHUN
22 décembre 2015	Bryan DESPLACES

MARIAGES

18 avril 2015	Jacques HENRIQUES et Martine DELAUNAY
8 août 2015	Florent DIASCORN et Anne-Julie LE GOUIL
28 août 2015	Tanguy BOLLORÉ et Christine SOULIS
7 novembre 2015	Atmane TOUIL et Nathalie GUÉGUEN

DÉCÉS

10 février 2015	Jeannine LE CLEAC'H (née SAPRON)
10 février 2015	Marie-Louise CABON (née TANNEAU)
18 février 2015	Raymond LE GOFF
7 avril 2015	Jeanne LE TAREAU
30 avril 2015	Jacques LE BIHAN
1 ^{er} juin 2015	Jeanne RIOU (née QUINIOU)
25 juillet 2015	Albert LE COSSEC
1 ^{er} août 2015	Marcel GUELLEC
11 décembre 2015	Louis LE CLÉAC'H

